



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :
 2 AVR. 2021

et affichage le :
 2 AVR. 2021

4 - Fonction Publique

Objet : Petites Villes de Demain / plan de relance pour le commerce de proximité pour les petites villes de demain - Création d'un poste de manager de commerce communautaire

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Embauche d'un poste de manager de commerce conditionnée à l'obtention du co-financement proposé par la Banque des territoires.

On constate une fragilisation de l'économie locale du territoire des centres-bourgs de l'Intercom de la Vire au Noireau, en partie due au développement croissant du numérique qui induit une évasion du chiffre d'affaires et des emplois mais également aux périodes récentes de confinement.

Cette fragilisation, malgré un retour constaté des consommateurs vers le commerce de proximité, se caractérise en une perte de dynamisme commercial et d'attractivité. C'est pourquoi le territoire souhaite conforter les actions de renforcement du commerce.

Parmi les 4 mesures de court terme proposées par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance pour les petites villes de demain, l'une concerne le co-financement d'un poste de manager de commerce.

Les conditions de ce co-financement sont :

- La saisine de la Banque des Territoires en mars 2021, dernier délai
- La délibération au conseil communautaire sur la création d'un poste avant le 31 mars 2021
- Un co-financement forfaitaire de 20 000 euros par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste, soit 40 000 euros

Dans ce cadre et afin de soutenir les capacités de reprise de nos bourgs, la création d'un poste de manager de commerce cofinancé représenterait une opportunité pour notre territoire pour principalement :

- coordonner au mieux les actions dédiées au commerce sur le territoire de l'Intercom en fonction des programmes d'action des dispositifs « Action cœur de ville », ORT multisites, et « Petites Villes de Demain » dont les 2 axes principaux sont l'habitat et le commerce. Tout cela en lien avec le/la chargée/e de mission « Petites Villes de Demain ».
- ⇒ => *notamment assurer un conseil aux commerçants et artisans sur les aides existantes et suivre les problématiques de la vacance commerciale et de la transmission*
- suivre le partenariat avec la Région sur le projet de foncière de commerces normande
- organiser et animer des temps de concertation en interne
- mettre en réseau et mobiliser des acteurs du territoire et les partenaires pour atteindre les objectifs fixés
- accompagner et animer des réflexions portées par les acteurs du territoire
- conseiller et accompagner dans le montage des projets
- mettre en place ou suivre des conventions, des subventions et du budget ; créer et tenir des tableaux de bord
- suivre et de continuer à faire évoluer le projet de la place de marché locale www.mavillemonshopping.fr au plus près des commerçants et artisans
- faire le lien avec les partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc...
- suivre l'observatoire du commerce mis en place à l'échelle communautaire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suivant l'avis favorable de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 9 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

- De créer un emploi permanent, ouvert au grade de rédacteur et attaché, à temps complet, sous réserve de l'obtention du co-financement de la Banque des Territoires subventionné sur deux ans.

Article 2 :

- Que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2021/2023.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



